

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 SG 44 Paris Fonds Vert : autorisation de signature de l'avenant à la convention de gestion et approbation du règlement intérieur modifié.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2253-1 et L. 4211-1 ;

Vu le Code Monétaire et Financier, et notamment les articles L.214-27 et suivants et L. 214-143 et suivants ;

Vu les Lignes Directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques du 22 janvier 2014 (2014/C 19/04) ;

Vu la délibération 2018 SG 2 adoptée par le Conseil de Paris des 5-7 février 2018 ;

Considérant que la Ville de Paris entend promouvoir la transition écologique sur le territoire parisien et au bénéfice de ses habitants en favorisant l'émergence de nouveaux instruments financiers ;

Vu la délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de l'avenant à la convention de gestion et l'approbation du règlement intérieur modifié du Fonds Vert ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant à la convention de gestion, dont le projet est annexé à la présente délibération, est approuvé et madame la maire de Paris est autorisée à le signer.

Article 2 : Le règlement intérieur modifié et annexé à la convention de gestion mentionnée à l'alinéa précédent est approuvé.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO